

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°47 27 décembre 2012

- Décision du 26 décembre 2012 portant organisation de la direction économique et financière

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 26 DECEMBRE 2012 PORTANT ORGANISATION DE LA DIRECTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Vu le décret n°60-1441 du 26 novembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 novembre 2012 relative à la création et aux attributions de la direction économique et financière,

Vu l'avis favorable du comité d'entreprise en date du 25 septembre 2012,

DECIDE

ARTICLE 1:

La direction économique et financière est placée sous l'autorité du directeur économique et financier. Celui-ci est secondé par le directeur adjoint, agent comptable principal de l'établissement.

La direction économique et financière comprend :

- Un service économique et budgétaire qui regroupe la division de la préparation du budget et de l'analyse des coûts, la division du système d'information et du contrôle budgétaire ainsi que la mission ingénierie financière et fiscale;
- Des services comptables, sous l'autorité de l'agent comptable principal, qui regroupent la division de la centralisation et de la qualité comptable, la division des opérations (pôle des recettes et du recouvrement, pôle facturier et pôle paye) et les agents comptables secondaires de l'établissement.

ARTICLE 2:

La présente décision annule toute décision antérieure sur le sujet.

ARTICLE 3:

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Marc PAPINUTTI

Signé